ACRIV
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Procès Verbal de la réunion du 3 février 2014

Le conseil d'administration s'est réuni dans les locaux de l'aéro-club à 20H30.

Membres présents:
Guy GRANGERÉ (Président); Pascal LE MASSON (Secrétaire); Roger TALIDEC (Trésorier); Jean-Luc FOURNIER; André PARIS; Jean-Marc SCHLEICH; Raymond DAVID; Élisabeth LAURAT; Rémy LOUVEL ; Didier LAROZE

Membres excusés:
Jean-Marc BEAUCAMP (pouvoir donné à P. Le Masson)
Michel DUTHOIT (pouvoir donné à R. Talidec)
Annick ROCCA (pouvoir donné à E. Laurat)
Claude COMOLI (pouvoir donné à R. David)

Conseiller technique: Jean-Claude JOLI (Chef pilote)

Membre absent : Laurent BLANC (pouvoir non remis).

Adhérent invité : Bénédicte SAULIER (sans pouvoir de vote) qui se charge de la rédaction du PV.

Le président ouvre la séance à 20H35 et donne l'ordre du jour, conforme à celui contenu dans la convocation adressée à tous les membres du CA.

La prochaine réunion du CA est arrêtée au lundi 31 mars 2014 à 20H15.

1 – Rapports d'activités:

1.1 – Vol avion:

Activité :
Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, l'activité avion représente 3613 heures contre 3437 heures en 2012, soit 176 heures de plus qu'en 2012.
Les heures d'instruction représentent 51 % de l'activité.
En 2013, il a été délivré à l'ACRIV 12 BB, et 14 PPL

Parc machines :

Le chef pilote rappelle que l'année 2013 a été marquée par l'achat d'un DR400 – 120 : le F-HIPI.

Au niveau de la flotte avion, plusieurs travaux sont à prévoir pour l'année 2014:

- F-GKQG : changement du moteur dont le potentiel n'est plus que de 32 heures. Il sera profité de l'immobilisation de l'avion pour refaire la sellerie et la totalité du câblage électrique.
- F- HASH et F-HBZH: visite des 6 ans à faire.
- F-GCHM : révision de l'hélice qui n'a plus que 20 heures de potentiel.

Mis en vente au prix de 40 000 € cet avion n'a pour l'instant suscité aucun intérêt de la part d'éventuels acheteurs. La valeur de la cellule en l'état est évaluée entre 20 000 et 25 000 euros. Il est discuté de l'intérêt de vendre cet avion compte tenu du nombre important d'heures qu'il effectue. Dans l'éventualité d'une vente, la question de savoir par quoi le remplacer est soulevée. Il est finalement décidé que pour l'instant, l'hélice sera changée et que l'avenir de l'avion dans la flotte sera évalué en fonction du coût d'une remise en état générale.

- Les 3 Grob : Malgré le versement d'un acompte de 3000 euros, on est sans nouvelles du client algérien depuis plusieurs mois. J. L. Fournier pose la question d'une remise en état possible de ces avions, ou la reconstitution d'un appareil en état de vol avec des pièces des deux autres. Il propose de creuser la question.
- CAP 10 F- GDTJ n'a effectué en 2013 que 140 heures de vol.

1.2 – Vol ULM

Activité ULM : Pour 2013, l'activité ULM représente 536 heures de vol (764 heures en 2012) dont 73 % d'instruction, avec 5 nouveaux pilotes brevetés.

Parc machines ULM :

- SG 10A F-JRNE : Arrêté depuis le 5 octobre, l'appareil a retrouvé son moteur reconditionné. Le train avant a été remplacé. Un limiteur de couple a été installé afin de protéger l'hélice en cas de nouvel atterrissage sur « le nez ». Mais les travaux ne sont pas terminés, l'ensemble des câbles métalliques de commande doit être changé.

- CTSL F-JSMB : Un boitier de réchauffage destiné à prévenir le givrage du carburateur a été installé.

2. Formation

2.1 *Approved Training Organisation* (ATO) (cf. PV précédents):
Le quatrième et dernier manuel qui concerne la formation LAPL et PPL vient d'être finalisé. Un dernier examen d'ensemble du projet sera réalisé le 10 février prochain afin de vérifier sa conformité avec la réglementation européenne. Il sera également réfléchi à la mise en application de cette réforme d'importance qui engage l'avenir de l'aéroclub. Compte tenu que l'ensemble des aéroclubs bretons prévoient de déposer leur dossier pour début octobre 2014, il a été proposé au Conseil d'Administration de déposer la demande d'homologation de l'ACRIV comme ATO pour le 1er mars. Le Conseil a donné son accord à l'unanimité sur cette proposition. En conséquence, l'ensemble des dossiers (organisation, exploitation, système de gestion de la sécurité et formation) sera transmis aux services intéressés de la DSAC Ouest pour le 1er mars 2014, par le responsable de la commission ATO, avec une demande officielle émargée par le Président.

2.2 – Simulateur (cf. PV précédents):
Le local destiné à recevoir le simulateur est prêt. Il a été électrifié aux normes en vigueur. Livré le mercredi 5 février, le simulateur sera installé le 7 février. Les instructeurs formés dessus pourront l'essayer et le tester librement jusqu'au 3 mars 2014. En effet, les 3 et 4 mars, l'appareil sera testé par la DGAC pour certification.

Il est discuté du prix de l'heure d'utilisation de ce simulateur, sachant que 5 heures de simulateur peuvent être comptabilisées dans le cadre de la formation PPL. Dans le cadre de l'ATO, 5 heures sont optionnelles pour le VSV. Il est finalement décidé de partir sur un prix compris entre 40 et 50 euros maximum. Il est décidé que pour cette première année d'utilisation, il est surtout important que les instructeurs encouragent les élèves à faire quelques heures sur cet appareil pour en découvrir toutes les possibilités, en espérant que le prix suffisamment attractif encourage également les pilotes brevetés à venir le tester.

3. Activité et Maintenance des ULMs

Il est apparu dernièrement que certaines décisions, concernant l'arrêt ou la mise en service des machines et des interventions de mécanique, étaient réalisées sans que l'ensemble des instructeurs ULM en soient informés. Par ailleurs, les élèves en formation ULM (73% de l'activité ULM) regrettent un manque de transmission des indispensables compétences « de base » en mécanique ne leur permettant d'apprécier, comme cela leur est demandé, l'état de vol des machines. Il est également apparu que les personnes faisant des interventions de mécanique sur les ULM refusaient de signer et ainsi d'engager leur responsabilité sur leurs actes.
La gestion du parc ULM telle qu'elle apparaît aujourd'hui, révèle les limites de l'exploitation de ce type d'appareils en aéroclub.
Avec le souci premier de la sécurité, le CA engage donc une réflexion pour trouver une solution qui permette à la fois :

- d'assurer une gestion et un encadrement rigoureux des interventions sur les machines,
- une parfaite traçabilité de l'entretien,
- de conserver une certaine souplesse qui caractérise l'ULM
- de maintenir un prix de l'heure de vol aussi bas que possible.

Pour cela, une démarche auprès de la FFLUM sera engagée par Jean-Claude Jacquey afin de définir les niveaux de responsabilité civile et pénale des différents intervenants. Jean-Claude Jacquey mettra en place une procédure écrite de suivi des interventions réalisées permettant ainsi leurs traçabilités. Il sera rappelé aux instructeurs, premiers responsables de l'état des machines, qu'ils engagent leur responsabilité lorsqu'ils font des actes de maintenance.

Il est également noté qu'en ce qui concerne le SG 10A, à l'exception du moteur, l'absence de manuel d'entretien précis de l'appareil ne facilite pas les choses.

Dans un souci d'assurer un entretien des ULM compatible avec une utilisation en aéroclub, il a été demandé au mécanicien de superviser toutes les interventions. Dans les conditions actuelles, et à cause d'un défaut d'organisation précis de la maintenance ULM, le mécanicien a refusé cette proposition.

4. Points divers

4.1- La Plume. Sollicité pour rédiger un nouveau numéro de La Plume, Didier Laroze répond par la négative en ajoutant qu'il est toujours difficile de récupérer des articles auprès des personnes sollicitées pour passer de l'info.

4.2- Parrainages : Jean –Luc Fournier et la commission avion ont commencé à constituer une liste de 15 « parrains », adhérents plus ou moins anciens de l'ACRIV, pour aider les nouveaux inscrits

au Club à s'intégrer. Les membres du CA sont sollicités ; Raymond David, et Elisabeth Laurat intègrent la liste. Claude Comoli sera également sollicité.

4.3- Formation IR
Pour faire de l'IFR privé, l'ACRIV doit avoir une convention avec un centre de formation. Jean-Claude Joli a rencontré Stéphane Guélin, responsable pédagogique d'AIRWAYS, et l'ACRIV signera prochainement une convention avec ce centre de formation aéronautique.

4.4- Reconstruction du Club
La confirmation de l'attribution de subventions, de la part de la Région Bretagne, de Rennes-Métropole, de la ville de St-Jacques et de la ville de Rennes, est attendue pour le 17 février.
Le lieu de la reconstruction du nouveau Centre de Formation n'est pas encore déterminé. Mais la première pierre doit être posée avant novembre prochain, sous peine de perdre le bénéfice de certaines subventions.

4.5- Meeting aérien RENNES AIRSHOW 2014: (cf. PV précédents)
Le 18 janvier dernier, l'organisation du meeting et un aperçu du plateau et des festivités annexes ont été présentés aux adhérents qui sont venus très nombreux ; la grande salle de cours était pleine ! Vingt secteurs spécialisés ont été recensés et leurs responsables identifiés. Chacun d'entre eux gèrera une liste de volontaires dont le nombre a été fixé en fonction de l'étendue des tâches à accomplir.
A l'heure actuelle, 224 volontaires (adhérents ou sympathisants) se sont déjà inscrits. Sur les vingt secteurs de travail, dix-huit sont complets, seules deux listes restent encore ouvertes (sécurité intérieure et vente de programmes). Il est rappelé aux responsables de secteur qu'ils doivent transmettre ces listes (retour du fichier Excel transmis) à André PARIS afin de préparer la logistique qui en découle (noms des bénévoles, présence le samedi ou (et) le dimanche pour les repas, les entrées, les badges, les tailles de T-shirt, ...).

Il est annoncé par le Bureau que le prix d'entrée à Rennes AirShow 2014 est fixé à 10 euros afin de permettre au plus grand nombre l'accès à cette manifestation.

4.6- Assemblée Générale 2014.
Elle aura lieu le vendredi soir 11 avril au Lycée St Vincent à Rennes, dans une salle de 161 places. On y espère la participation des élèves des classes option Aéronautique, et de leurs parents. Le nouvel élu aux Sports de la ville de Rennes y sera invité.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le président clôt la réunion à 23h00.